

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
18 juillet 2017

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°8-10

Paiement caution solidaire

L'an **deux mille dix-sept** et le **premier août**, à **19 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).

Absente : Mme TONELLO

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de caution d'un montant maximum de 1 000 € pris le 05/12/2014 afin de permettre à Monsieur PRADES Nicolas, employé communal en contrat d'avenir à cette époque-là, de prendre un appartement.

A l'issue de ce contrat, Monsieur PRADES avait trouvé un emploi auprès d'une société privée qu'il a aujourd'hui perdu. Monsieur PRADES rencontre des difficultés financières et n'a pu honorer tous ses loyers et se retrouve avec une dette de 1 216.80 €.

Le propriétaire de l'appartement nous demande de verser la caution de 1 000 €.

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De verser la somme de MILLE EUROS (1 000 €) en faveur de Monsieur Domingos Garcia en règlement d'une partie des impayés de loyer de Monsieur Prades Nicolas.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **4 août 2017**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **2 août 2017**

Le Maire,

